



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Relations et des Ressources Humaines

DRRH/23-955-166 du 23/01/2023

APPEL A CANDIDATURES - EMAS - CHARGES DE PREVENTION

Destinataires : Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles titulaires ou contractuels

Dossier suivi par : M. BELLON - adjoint au directeur de l'EMAS - ce.emas@ac-aix-marseille.fr - Tel : 04 42 93 96 26

Deux postes de membres de l'Equipe Académique Mobile de Sécurité (EMAS) sont à pourvoir (cf fiche de poste jointe).

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



FICHE DE POSTE :

2 Chargé(e) de prévention – PE

Membre de l'Équipe Mobile Académique de Sécurité (EMAS)

I. Description du poste

- Fonction à assurer : Chargé de Prévention
- Corps souhaité(s) : professeur des écoles
- Statut du poste : Vacant
- Nature du poste : Titulaire ou contractuel
- Nombre de personnes encadrées : Aucun, travail en équipe

II. Régime indemnitaire : A déterminer en fonction du statut d'origine

- NBI :
- Groupe IFSE et montant mensuel en euros :
- Poste logé : non

III. Implantation géographique :

- Localisation du poste : Académie Aix-Marseille
- Lieu d'affectation : DSDEN 13 à Marseille (2 postes)
- Service d'affectation : Équipe Mobile Académique de Sécurité (EMAS)

IV. Environnement de l'emploi :

Mesure phare du plan de sécurisation des établissements scolaires de la circulaire interministérielle du 23 septembre 2009, les équipes mobiles de sécurité (EMS ou EMAS) font désormais partie du paysage éducatif.

Les chargés de prévention - membres opérationnels des 3 pôles (Aix, Avignon et Marseille) assurent en moyenne 500 interventions mensuelles sur le temps scolaire. Quelle que soit la thématique, l'EMAS est par nature un dispositif souple, réactif et adaptable en toute circonstance. Le mérite en revient à chaque équipier dans l'accomplissement des missions quotidiennes. Le contexte national, les menaces exprimées en direction de l'école de la République imposent une pression supplémentaire. Le travail en partenariat autour de la thématique de la sécurisation de l'espace scolaire est nécessaire.

L'EMAS est composée d'1 conseiller sécurité du recteur - responsable opérationnel de l'EMAS, 1 adjoint du directeur, 1 coordonnateur d'équipe sur Avignon, 1 coordonnatrice d'équipe sur Marseille, 1 secrétaire et 26 chargés de prévention.

Relations fonctionnelles : interlocuteurs multiples

L'action de l'EMAS vise en priorité les 457 EPLE publics et privés (collèges, SEGPA, LP, EREA, Lycées) de l'académie, mais également à la demande, les établissements du primaire (1982).

V. Description de la fonction :

Mission principale, raison d'être ou finalité du poste :

L'EMAS accompagne les équipes afin de restaurer la confiance et le dialogue, de conforter l'autorité dans les établissements en proie aux tensions. Les actions entreprises sont adaptées à chaque contexte : intervention, analyse des situations entraînant des tensions ou des violences, formation de la communauté éducative, renforcement de l'organisation en matière de sécurité, participation à l'élaboration du diagnostic de sécurité, suivi du traitement des préconisations en lien avec les collectivités territoriales, aide à la mise en place d'un PPMS « intrusion » ...

Quatre missions principales sont dévolues à l'EMAS :

- **Mission de prévention** : L'EMAS agit en prévention en appui aux établissements. Les problématiques qui émergent suite à une analyse de besoins sont traitées au travers de la mise en place " d'ateliers de sensibilisation à destination des élèves " auxquels peuvent participer des personnels dans l'optique de construire une école bienveillante et de permettre une réflexion sur l'approche d'autres pratiques. L'EMAS assure également la mise en place des enquêtes nationales de victimation ou de toute autre enquête pour accompagner au mieux les équipes. Elle participe, en collaboration avec les mairies, les conseils départementaux et le conseil régional, à la réalisation partagée du diagnostic de sécurité des écoles et des établissements.
- **Mission de sécurisation** : L'EMAS assure un renforcement de la protection et la sécurité des personnes et des biens dans les établissements ou à leurs abords immédiats à travers l'aide à la conception de plan de prévention à partir des diagnostics de sécurité ou lors d'un appui ponctuel à la vie scolaire : une aide à la gestion des flux et/ou une présence aux abords en situation de crise ou de danger avéré, une sécurisation d'entretien ou de conseil de discipline... Une attention particulière est portée sur le conseil aux chefs d'établissements dans le cadre du plan VIGIPIRATE.
- **Mission d'accompagnement et de gestion de crise** : Dans l'objectif d'améliorer la prise en charge des élèves aux conduites problématiques, l'EMAS apporte aide, conseil et information aux équipes de direction, pédagogiques et éducatives dans le champ de la vie scolaire et de la prévention de la violence. L'équipe mobile de sécurité prend en charge l'accompagnement des victimes, personnels ou élèves : aide au dépôt de plainte, orientation vers d'autres services...
- **Mission de formation** : L'EMAS assure, en collaboration avec l'E AFC, la formation en lien avec ses missions, à la communauté des personnels :
 1. **Prévention** : Formations orientées par les directives nationales (climat scolaire et gestion des conflits, climat scolaire et harcèlement) ou basées sur le retour d'expérience des ateliers réalisés auprès des élèves/des incidents répertoriés sur le territoire.
 2. **Sécurisation** : Promotion d'une culture de la sécurité (par ex. : Formation à la Gestion de crise...)
 3. **Accompagnement** : Formation pragmatique sur la gestion de conflits, sur le traitement des situations de harcèlement...

Les interventions d'accompagnement et de cellule d'écoute, de sécurisation et d'appui à la vie scolaire et plus généralement de conseils à l'E PLE sont d'autant plus pertinentes lors des situations de gestion de crise. Elles agissent comme un soutien fort à l'établissement et facilitent un retour rapide à un fonctionnement serein propice aux apprentissages.

VI. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :

- Savoirs ou connaissances associées :
 - Connaissance approfondie de la réglementation et des procédures
- Savoir-faire ou pratiques professionnelles :
 - Savoir rédiger
 - Participer aux réunions, établir des comptes rendus
 - Respecter les calendriers
 - Prendre des initiatives et rendre compte
- Savoir être ou ressources personnelles :
 - Evaluer, mesurer
 - Conseiller, aider
 - Etre force de proposition
 - Temporiser, être médiateur
 - Sens de l'organisation
 - Sens relationnel

La présente liste n'est pas exhaustive. L'agent occupant le poste devra se conformer aux directives données par son supérieur hiérarchique, comme le prévoit le statut de la fonction publique (loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, dont le devoir d'obéissance hiérarchique -art. 28).

VII. Contraintes particulières :

- Mobilité (Permis B exigé, A1 souhaité) et forte disponibilité

VIII. Procédure pour candidater :

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier arrêté de changement d'échelon, et des trois dernières évaluations professionnelles ainsi que toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier, doivent être adressés avant le **vendredi 10 février 2023**, par voie électronique à monsieur le responsable de l'EMAS d'Aix-Marseille : ce.emas@ac-aix-marseille.fr, une copie devra être envoyée à ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

Les candidats préciseront dans leur message d'accompagnement du courriel, l'intitulé de l'emploi pour lequel ils postulent ainsi que leur grade.

Pour de plus amples informations sur le poste, prendre contact avec M. Bellon, Adjoint du responsable de l'EMAS – ce.emas@ac-aix-marseille.fr / 04.42.93.96.26